



Envoyé en préfecture le 02/10/2017

Reçu en préfecture le 02/10/2017

Affiché le 2/10/17 n°278-17

ID : 073-200041010-20170921-148_2017-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 Septembre 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT le 21 Septembre 2017, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 12 Septembre 2017 s'est réuni à la salle Montgrabelle sur la commune de Les Marches, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 45

Nombre de membres votants : 55

Etaient Présents :

Carlo APPRATTI, Régis BARBAZ, Éric BARBIER, Florence BARDELLI (suppléante de Jacqueline SCHENKL), Michel BOUVIER, Nicole BOUVIER, Arlette BRET, Eve BUEVOZ, Lucienne BULLE, Christine CARREL, Henri CARREL, Bernard CHASSANDE-BARRIOZ, Jean-François CLARAZ, Christiane COMPAING, Jean-Loup CREUX, Richard DESCHAMPS-BERGER, Jean-François DUC, Marie-Christine DUC, Christiane FAVRE, Virgile FIELBARD, Sylviane FLORET, Bernard FRISON, Catherine GASCOIN, Marc GIRARD, Isabelle JARRIAND, Serge JOLY, Stéphane LANNEZ, Françoise LESTRAT (suppléante de Eugène MONTAY), Yannick LOGEROT, Denise MARTIN, Jean-Claude MESTRALLET, Yannick MUNIER, Gilbert NAJAR, Jean-Claude NICOLLE, Yves PAVILLET, Jean-Michel PESENTI (suppléant d'Éric COVAREL), Maurice PICHON, Etienne PILARD, Jean-François QUESNEL, Jean-Paul RATEL, Michel RAVIER, Rémy SAINT GERMAIN, Béatrice SANTAIS, Sylvie SCHNEIDER, Michel SYMANZIK, Franck VILLAND.

Avaient donné pouvoir :

Martine BANNAY-CODET donne pouvoir à Christine CARREL
Alain RIBEYROLLES donne pouvoir à Yves PAVILLET
Marie-Claude BARBIER donne pouvoir à Christiane COMPAING
Christiane BRUNET donne pouvoir à Eve BUEVOZ
Georges COMMUNAL donne pouvoir à Jean-François CLARAZ
Thierry DUFRENOY donne pouvoir à Serge JOLY
Magali GRANGEAT donne pouvoir à Gilbert NAJAR
André DURAND donne pouvoir à Jean-François DUC
Annie OLEI donne pouvoir à Virgile FIELBARD

Etaient absents et/ou excusés :

René AGUETTAZ, Hervé BENOIT, Anne-Sophie BOUE-PIZZALE, René DIJOURD, Marc DUPRAZ, Jean-Claude MONTBLANC, Alain SIBUE, Éric SANDRAZ

Secrétaire de séance :

Florence BARDELLI

148-2017- RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - ANNEE 2016

Rapporteur : Marc GIRARD

L'article L.2224-5 du CGCT rend obligatoire la présentation à l'assemblée délibérante d'un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement.

En l'occurrence, la Communauté de communes Cœur de Savoie est compétente en matière d'assainissement non collectif.

Ce rapport, qui est envoyé à chaque commune, doit ensuite faire l'objet d'une présentation par le Maire devant son Conseil Municipal, au plus tard le 31 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DELIVRE** un avis favorable sur le RPQS du service public d'assainissement non collectif de l'année 2016 qui sera mis à disposition du public.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Présidente,




Béatrice SANTAÏS

Communauté de
Communes
Cœur de
Savoie